

Norme environnementale du groupe GLS

Ligne directrice pour la réduction des impacts environnementaux du Groupe GLS

Cette norme environnementale décrit la stratégie et les mesures environnementales qui soutiennent la démarche environnementale du Groupe GLS.

Objectif

Le groupe GLS¹ s'engage à fournir des services de colis et de fret fiables et de haute qualité. Pour maintenir cette norme, nous privilégions nous accordons la priorité à la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre (GES) et à la préservation des ressources. Avec nos employés, nos clients et nos fournisseurs, nous aspirons à réduire notre impact environnemental.

Science-Based targets

Afin de garantir l'alignement de nos efforts sur les dernières avancées scientifiques en matière de climat, GLS² a fixé des objectifs scientifiques conformes à l'initiative Science Based Targets (SBTi Services Limited, Londres). Nous nous engageons à atteindre la neutralité carbone³ d'ici 2045, ce qui signifie que nous visons une réduction de nos émissions absolues de GES de 90 % d'ici 2045, en prenant 2021 comme année de référence. De plus, GLS s'est engagé à atteindre les objectifs à court terme suivants :

- Réduction de 42 % des émissions de scopes 1 et 2 d'ici 2030
- Réduction de 36,9 % d'équivalent CO₂ par tonne-km de scope 3 pour les véhicules utilitaires légers d'ici 2030
- Réduction de 31,7 % d'équivalent CO₂ par tonne-km de scope 3 pour les poids lourds d'ici 2030

Approche pour la réduction des émissions de carbone

Étant donné que les services de transport routier sont notre cœur de métier, la réduction des émissions de carbone du transport doit être au cœur de nos efforts. Dans le cadre de notre stratégie environnementale à l'échelle du group, nous nous concentrons sur la conversion vers des modes de transport à émissions nulles ou faibles⁴, tels que les camionnettes électriques, les vélos-cargos ou l'utilisation de biocarburants et de biogaz. Les mesures visant à introduire ce genre de véhicules sont polyvalentes, avec des mesures spécifiques variant d'un pays à l'autre en fonction des conditions du marché local afin de maximiser l'impact individuel.

¹ Le groupe GLS englobe toutes les sociétés affiliées de GLS B.V. opérant sous la marque GLS.

² L'engagement de GLS B.V. envers l'initiative « Science Based Targets » englobe toutes les sociétés affiliées de GLS B.V. opérant sous la marque GLS.

³ GLS B.V. s'engage à réduire ses émissions absolues de gaz à effet de serre de Scopes 1, 2 et 3 de 90 % d'ici 2045, en prenant 2021 comme année de référence. Les émissions résiduelles seront neutralisées. Cela signifie que l'entreprise compense jusqu'à 10 % de ses émissions de CO₂e par des investissements dans des projets d'élimination du carbone en dehors de sa chaîne de valeur, conformément à la [norme SBTi Net Zero](#).

⁴ Cela concerne les véhicules qui, en fonctionnement, ne produisent aucune émission (par exemple, les véhicules électriques ou à hydrogène) ou qui utilisent des carburants produisant moins d'émissions que le diesel ou l'essence (par exemple, le gaz naturel, l'huile végétale hydrogénée, le biogaz). Cela inclut également les livraisons de colis à pied (à ce jour, uniquement pour GLS Espagne).

Parmi les mesures, nous encourageons la coopération avec les fournisseurs de véhicules zéro émission et nos partenaires de transport afin d'avoir accès aux dernières technologies disponibles. De plus, nous soutenons la transformation de la flotte en investissant dans la modernisation de l'infrastructure de nos dépôts. Cela comprend l'installation d'infrastructures de recharge, l'amélioration de l'approvisionnement en électricité, la mise en œuvre de systèmes d'équilibrage de charge et de compteurs électriques, et ainsi que la mise à niveau des systèmes de protection contre les incendies. Outre ces mesures d'infrastructure, d'autres exemples peuvent inclure, sans s'y limiter, l'offre d'incitations aux sous-traitants qui effectuent des voyages avec des véhicules électriques, telles que la recharge subventionnée dans les sites GLS, ou l'obligation contractuelle des partenaires de transport de convertir les camionnettes à l'électrique.

De plus, nous modernisons nos dépôts et centres existants afin de réduire nos émissions de CO₂ en utilisant de plus en plus d'électricité renouvelable, en installant des systèmes photovoltaïques et des infrastructures de recharge pour véhicules électriques, et en remplaçant les systèmes de chauffage actuels par des options renouvelables telles que les pompes à chaleur.

Nous adoptons une approche holistique de ces défis et recherchons des solutions à la fois dans les limites de notre entreprise et avec nos partenaires commerciaux. Cela est précisé dans notre stratégie environnementale avec les ambitions suivantes :

D'ici 2030

- Passer de notre flotte de voitures de société à des véhicules 100% électriques.
- Augmenter à 50 % la part des véhicules à émissions nulles et à faibles⁵ émissions dans le parc de transport.
- Consommer 100 % d'électricité renouvelable.

D'ici 2035

- 100 % des nouveaux véhicules de transport seront des véhicules à émissions nulles ou faibles.

D'ici 2045

- Réduire les émissions de carbone de GLS à zéro d'ici 2045⁶.

Mesures environnementales

Nous mettons en commun nos ressources et notre expertise pour mettre en œuvre des mesures visant à réduire continuellement nos émissions de carbone. Cela inclut à la fois les émissions provenant de nos activités de transport et les sources indirectes, telles que l'électricité achetée ou le chauffage de nos bâtiments.

⁵ Il s'agit de véhicules qui, pendant leur fonctionnement, génèrent soit des émissions nettement inférieures à celles des véhicules diesel et à essence, soit aucune émission (par exemple, les véhicules électriques ou à carburant alternatif). En outre, cela inclut également les livraisons de colis à pied. Actuellement, cela ne concerne que GLS Espagne.

⁶ L'ambition zéro émission de GLS d'ici 2045 est de réduire de 90 % ses émissions de CO_{2e} de portée 1, 2 et 3 d'ici 2045, tout en compensant les 10 % d'émissions résiduelles restantes en investissant dans des projets certifiés de protection du climat. Une voie pour parvenir à cette réduction sera élaborée (y compris la fixation d'objectifs intermédiaires de réduction des émissions de carbone) et, pour fonder cette trajectoire sur la science du climat, en décembre 2023, GLS s'est engagé à fixer des objectifs conformes à l'initiative Science Based Target (SBTi). GLS prévoit d'achever le processus d'élaboration, de soumission et d'approbation conformément à la SBTi au cours de l'exercice 2024-25.

Nos principales mesures sont les suivantes :

- Augmenter l'utilisation de véhicules de transport à émissions nulles et faibles en collaboration avec nos partenaires de transport. Chez GLS, nous coopérons avec les constructeurs automobiles, les infrastructures et les fournisseurs d'énergie pour favoriser l'innovation dans le domaine du transport et de recharge à émissions nulles et faibles.
- Remplacer les voitures de société GLS par des véhicules électriques d'ici 2030. Nous adaptons nos politiques internes en matière de voitures de société électriques et encourageons tous les employés à passer à la voiture électrique en proposant des incitations telles que la recharge subventionnée sur les sites GLS.
- Optimiser en permanence l'efficacité de notre réseau de transport en utilisant la technologie numérique pour optimiser les itinéraires et réduire les distances de transport, réduisant ainsi les émissions de CO₂. Cela comprend également la réduction des émissions du dernier kilomètre en mettant en place des casiers à colis, des points d'enlèvement en magasin et d'autres options de livraison hors domicile⁷.
- Augmenter l'utilisation de l'électricité renouvelable en installant des systèmes solaires sur nos propres bâtiments dans la mesure du possible et en achetant de l'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables.
- Développer et améliorer en permanence notre système de gestion environnementale (ISO 14001).
- Réduire en permanence la consommation de ressources sur nos sites. Outre le suivi de la consommation d'énergie, nous effectuons également un suivi annuel de la consommation d'eau et des déchets afin d'identifier les domaines d'amélioration. Dans le cadre de notre système de gestion environnementale (ISO 14001), nous fixons des objectifs locaux de surveillance et de réduction continues.
- S'assurer que tous les employés et partenaires de transport sont pleinement conscients de nos responsabilités environnementales par le biais d'échanges, d'instructions et de formations continus.
- Surveiller et auditer notre performance environnementale et énergétique, en utilisant ces informations pour améliorer continuellement nos efforts.
- Coopérer avec des start-ups axées sur l'emballage réutilisable et promouvoir ces initiatives conjointes auprès de nos clients.

Système de gestion environnementale ([ISO 14001](#))

Chez GLS, nous surveillons notre consommation de ressources afin d'atténuer notre impact environnemental, en mettant l'accent sur la réduction de :

- la consommation d'électricité,
- la consommation d'énergie pour le chauffage,
- la consommation d'eau et
- la production de déchets dans nos activités.

Cela fait partie de notre système de gestion environnementale, qui est certifié chaque année dans toutes les filiales européennes conformément à la norme ISO 14001.

⁷ Les solutions de livraison qui ont lieu en dehors du domicile du destinataire, telles que les casiers à colis, les points d'enlèvement en magasin et autres lieux de livraison alternatifs. Cette méthode vise à réduire le besoin de plusieurs tentatives de livraison et offre une plus grande flexibilité aux destinataires.

Rapports transparents

GLS Group s'engage à réduire l'impact environnemental de ses activités et à relever en permanence les défis environnementaux dans l'intérêt de toutes ses parties prenantes. Par conséquent, nous rendons compte de nos progrès de manière transparente aux parties prenantes externes et internes dans notre [rapport ESG](#), conformément aux [normes GRI](#)⁸. Les émissions de carbone déclarées sont basées sur des normes internationalement reconnues, telles que le [protocole sur les gaz à effet de serre](#)⁹ et la [norme DIN EN 16258](#)¹⁰. Un aperçu de l'approche de GLS en matière de *reporting* est disponible dans le document « [Basis of reporting](#) ».

Nous sommes responsables d'assurer la haute qualité des données publiées et de l'évaluation continue des processus existants afin de stimuler les progrès. Pour les parties prenantes intéressées, notre stratégie environnementale, Climate Protect, est détaillée dans notre dernier rapport RSE et sur la page d'accueil Climate Protect du [groupe GLS](#) et sur les sites web des pays respectifs.

Communication

Cette norme environnementale se traduit par des instructions concrètes pour toutes les entreprises nationales.

La norme environnementale est disponible sur tous les sites web du groupe GLS et de ses filiales.

Documents connexes

- Code des normes commerciales du groupe GLS (<https://gls-group.eu/GROUP/en/about-us/compliance/>)
- Code de conduite des fournisseurs du Groupe GLS(<https://gls-group.eu/GROUP/en/about-us/compliance/>)
- Déclaration
([https://www.internationaldistributionsservices.com/en/sustainability/governance/policies/de_politique ESG d'IDS](https://www.internationaldistributionsservices.com/en/sustainability/governance/policies/de_politique_ESG_d'IDS))
- Rapports RSE du groupe GLS
(<https://gls-group.eu/GROUP/en/our-responsibility/>)
- Base de présentation de l'information financière 2023-24 du Groupe GLS
(https://gls-group.com/GROUP/media/downloads/GLS_Group_Basis_of_Reporting_2023-24.pdf)
- Certification ISO 14001
(<https://gls-group.eu/GROUP/en/our-responsibility/certifications/>)

Validité

Cette norme environnementale est contraignante pour toutes les entreprises nationales de GLS.

Responsabilité

Dans le cadre de notre stratégie environnementale, de notre comité ESG et de notre système de gestion environnementale certifié ISO 14001, la réalisation de nos objectifs et les domaines d'intérêt sont constamment examinés. Les progrès sont rapportés dans notre [rapport RSE GLS](#).

⁸ GRI : Global Reporting Initiative Standards, lignes directrices pour la production de rapports sur les impacts économiques, environnementaux et sociaux.

⁹ Le GHG-Protocol (Greenhouse Gas Protocol) est une norme comptable pour la quantification et la gestion des émissions de GES.

¹⁰ Norme européenne pour le calcul et la déclaration des émissions de gaz à effet de serre du transport routier.

Plus d'informations

Pour plus d'informations, veuillez consulter <https://gls-group.eu/GROUP/en/our-responsibility/climate-protect/>

Dr. Karl Pfaff
PDG DE GLS B.V.